



Enfant europeen abandonne 1956 en algerie

Par **richemont michel yves**, le 30/11/2010 à 15:15

Bonjour, je demande pardon pour les fautes d'orthographe; voilà je suis né à Alger Centre en 1956 adopté par une famille algérienne il m'a donné une filiation un nom et prénom algérien j'ai vécu dans cette famille fils unique mon père est décédé en 1980 et ma mère avant de mourir m'a déclaré que je n'étais pas son fils légitime en 2010 le mois de juillet elle est décédée le mois d'août 2010 surpris de cette surprise information j'ai commencé à faire des recherches au niveau des archives de l'état civil officiellement j'ai trouvé que je faisais l'objet d'un enfant abandonné le 08/10/1956 au niveau de la rue Pellissier n°2 Alger Centre inscrit sur un PV de police suivi d'un PV d'audition de celui qui m'a trouvé au hoo de cet immeuble (il y a tous les noms du témoin; du commissaire de l'arrondissement compétent de la sûreté urbaine et l'officier de l'état civil et sur lequel est portée le n° du dit PV disant que ce jour le 08/10/1956 le coursier a fait la découverte d'un bébé viable ayant l'âge de 15 jours une mention et portée (d'ont procès verbal en double exemplaire pour être transmis à toutes fins utiles à monsieur le procureur de la République à Alger 2ème à monsieur l'inspecteur Départemental au service des enfants assistés à Alger nla commissaire de police signe Bonnet Edouard) (Sceau du commissariat du 4ème arrondissement nous avons donné à cet enfant les prénoms Sébastien Michel Yves et le nom de : Richemont la présente inscription opérée en application des dispositions de l'article 58 du Code civil par monsieur Aussinac Camille ce PV porte le n° 3649 ou le 3849 plus un autre PV de transcription de l'adoption) ma question est donc que j'ai le droit de récupérer mon nom français avec l'acte de naissance? est-ce que j'ai des droits envers la République française et quels sont mes droits? je vous remercie d'avance avec tout mon profond respect

Par **mimi493**, le 30/11/2010 à 15:30

Vous avez manifestement fait l'objet d'une adoption plénière, donc aucun droit vis-à-vis de

vosre naissance et de la France.

Par **richemont michel yves**, le **16/12/2010 à 13:46**

bonjour votre reponse a mon probleme ma amene nul part vous pretendé que vue que j'ai fait l'objet d'une adoption plénierie "pas de droit en vere ma naissance "impossible vu que je ne suis pas celui que je prettend etre il faut appele un chat "un chat"et pas le contraire.rnla dexeme et que la france ne me doit aucainn droit .rnet pourtans c'est une loi francaise qui dit avoire protege la femme qui accouche ,et a le droit de garde le sillonce je suis l'ouvre de cette dicesion judicaire elle ma enleve toute mon identite cette article vient au secours des meres bio mais pour leurs enfants sans commentaire ?je s'ait ce nait pas a vous que je me prend je suis victime je suis entrain de vivre pandu au milieux du ciel et de la terre (je decouvre qu'a lage de 54 ans que je suis venu de partous et de nul part sans une veritable filiation croiyer moi ses dure a l'avallé alors svp pour lamoure du ciel ne me blesser pas donner moi au moin un article qui confirme les deux reponses ci-non laissez d'autres gents m'aider pour retrouvee ma mere biologique et ma vrais patrie toutes est possible dans cette vie . sans façon et merci de m'avoire compris .

Par **mimi493**, le **16/12/2010 à 13:51**

La loi permettant d'accoucher sous X est pour prévenir les abandons "sauvages" d'enfant mettant en danger leur vie, et pour prévenir les infanticides (actuellement, car au départ, c'était pour empêcher la honte des soldats prisonniers)rnVotre ressenti est important, mais ça ne change rien au niveau de la loi et de votre nationalité.rnrnVous pouvez tenter de retrouver votre génitrice (ce n'est pas votre mère) mais même si vous y arriviez, vous n'auriez AUCUN moyen d'établir une filiation avec elle.rnrnVoici des associations qui aident à retrouverrn(ADONX) Association pour le Droit aux Origines des enfants Nés sous Xrn600 résidence Parc des Eaux Vivesrn91120 PALAISEAUrnPrésidente : Maria Pia BRIFFAUTrnTél: 01 60 14 79 18rn(CADCO) Coordination Des Actions Pour Le Droit A La Connaissance Des Originesrn27 rue du Couëdicrn75014 PARISrnPrésident : Pierre VERDIERNTel : 01 43 22 05 48

Par **dafi**, le **06/05/2013 à 14:00**

bonjour au cas ou vous voulez me contacter xxxxxxxxxxxx

Par **samirsghir**, le **30/01/2015 à 23:53**

Salut je fille abandonee nee en Algerie à l'hopital el attaf en 1956 le 11 juillet ; j'etais adoptee par une famille algerienne je cherches ma famille : Si j'ai des soeurs des freres Ou bien mes parents si Ils existes voici mon numero De telephone 213 776 97 07 42 _ ou bien Mon compte sur facebook samirDzeko